

**Feuille d'info pour soumission des nouveaux produits ainsi que des changements de recette et d'étiquette**

Les mandats de contrôle de nouveaux produits et/ou de changements de recette et d'étiquette des ordonnances/labels suivants peuvent être soumis **via Orders**.

Arrangement CH-USA	Coop Ma Région
Ordonnance Bio CH	Ordonnance montagne et alpage
Demeter	MSC/ASC nouveaux espèces de poisson, fournisseurs, site, sous-traitant, personne de contact, activités, change-ment d'adresse, changements dans le rapport du CdC ou extension du champ d'application
Migros Bio	
Bio Natur Plus	
Etiquettes avec le logo Bio UE	
NOP	
Suisse Garantie	

\*Nous transmettons d'abord les ordres Demeter à Demeter pour l'octroi des licences avant de nous charger de la certification.

Vous pouvez continuer à soumettre directement au **gestionnaire de label** les demandes d'autorisation pour les produits des labels suivants. Tous les documents liés à l'autorisation pour Bio Suisse nous sont ensuite directement transmis par le gestionnaire de label, afin que la certification des produits par bio.inspecta AG puisse être garantie avant leur commercialisation.

alpinavera	Bio Suisse	Fairtrade/Max Havelaar
Manor Local	MSC/ASC Désignation	Rainforest Alliance
Hochstamm Suisse		

Les mandats de contrôle et certifications de produits „**De la région**“ peuvent être soumis à **l'organisme de certification compétant**.

**Autres labels:**

Bœuf de Pâturage Bio	Voir Migros Bio
MSC/ASC Désignation de nouveaux produits	La désignation des nouveaux produits doit être soumise à MSCI (Marine Stewardship Council International). Contact: ecolabel@msci.org. L'autorisation du produit vous sera ensuite transmise par MSCI, généralement par e-mail. Les purs produits commerciaux, que vous ne désignez plus vous-même, ne doivent pas être soumis à MSCI.
NATRUE	via Orders
GKZV	via Orders Avec indication de l'origine de la viande et certificat du fournisseur.
AB France	Nouveaux produits et nouvelles étiquettes via Orders (comme pour les produits bio UE). Le matériel publicitaire doit être soumis à AB France pour l'obtention du bon à tirer. <a href="http://www.agencebio.org/">www.agencebio.org/</a>
KAG Freiland	via Orders
Coop Ma Région Naturaplan	via Bio Suisse et Orders
Naturland	Les nouveaux produits et les nouvelles étiquettes doivent être soumis à Naturland <a href="http://www.naturland.de">www.naturland.de</a>

JAS	Les nouveaux produits et les nouvelles étiquettes doivent être soumis à l'organisme de certification CERES <a href="mailto:ceres@ceres-cert.com">ceres@ceres-cert.com</a>
-----	---